



Sanction abusive.....

Par David

Bonjour

je suis fonctionnaire dans FPT.

Je viens de recevoir en AR une lettre de mon employeur, m'indiquant qu'une procédure disciplinaire était engagée a mon encontre.

il s'avère que cette procédure disciplinaire est la même que celle que j'ai déjà contesté au tribunal administratif de Clermont-Ferrand..

Mon employeur a retiré cette première sanction (Blâme) avant d'y être obligé....

Voulant absolument me sanctionner, il remet ça aujourd'hui....

que dois je faire?

je me tiens a votre disposition pour plus d'informations...

cordialement....

Par jury34

Bonjour,

Vous pouvez toujours contester une décision disciplinaire.

Y avez vous songé ?

Cordialement